



Retour d'expérience

OPTIMISATION DU CONTRAT D'ELECTRICITÉ

Contexte

L'association s'engage d'un projet global de réductions de ses consommations pour l'ensemble de ces sites. Les deux établissements de l'AREAMS (Association des Ressources pour l'accompagnement Médicosociale et Social) situés à Rive de l'Yon sont raccordés au même compteur électrique et partagent donc la même facture d'électricité.

Analyse des factures

Une fois la candidature à ETE finalisée, les conseillers observent de très près les factures d'énergie, notamment celles d'électricité où des optimisations tarifaires peuvent être réalisées après analyse.

En analysant les factures d'énergie sur l'année 2021 de cet établissement, le CME a pu observer de grandes dérives de surfacturation. En effet, on peut voir sur le graphique ci-dessous que les puissances appelées chaque mois sont largement supérieures à la puissance souscrite de 147 kVA ce qui engendre une surfacturation mensuelle tout au long de l'année.

Données :

Fournisseurs : EDF entreprises

Acheminement : Tarif HTA5 à point fixe Longue Utilisation - C3

Puissance souscrite : 147 kVA

Département : 85

Secteur : ESMS - IME et MAS

Catégorie : Privé non lucratif

Surface : 13 228 m²

Jours ouvrés: 365j pour la MAS et 247j pour l'IME

Nombre de lits : 81 lits

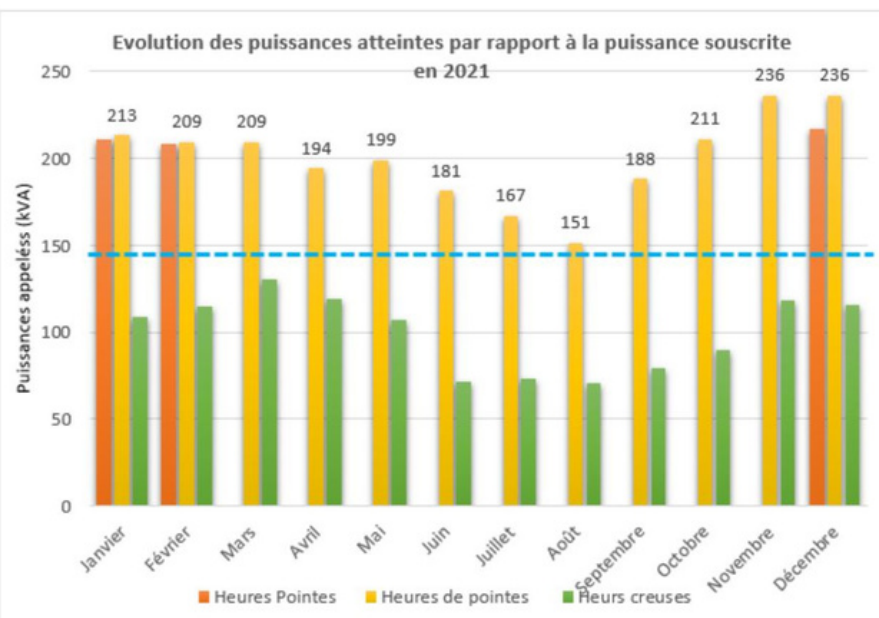


Cout total du projet

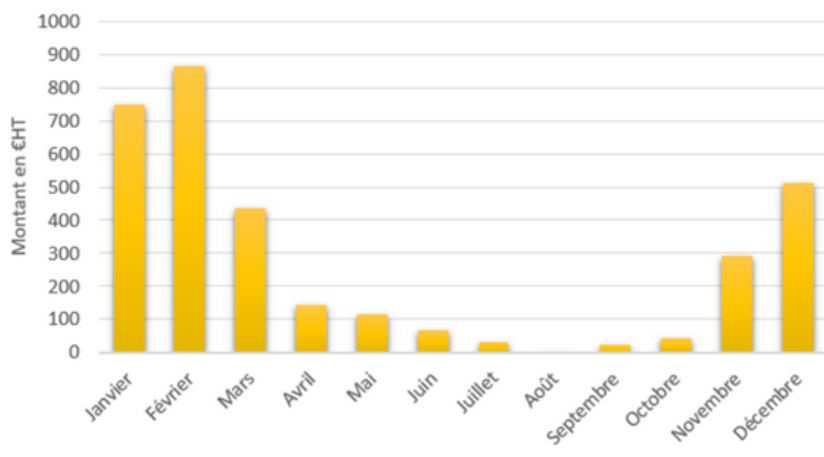
0 € TTC

Financement du projet

Accompagnement du CME pris en charge à 100%



Surfacturation mensuelle du dépassement en 2021



Le dépassement s'effectue notamment en hiver. En effet, le chauffage est assuré par une PAC et donc la puissance appelée importante sur cette période.

Action corrective

Une fois la dérive observée, l'établissement doit mettre en place un plan d'actions pour corriger rapidement cette dérive:

- Prendre contact avec son fournisseur pour échanger sur la situation et connaître les modalités de changement de puissance souscrite
- Récupérer ses points 10 minutes (cf procédure ICI à télécharger) pour analyser son profil de consommation réelle
- Optimiser son contrat suite à une analyse de la situation actuelle et à venir (en fonction d'éventuels travaux)

Economies à réaliser

Pour 2021, la surfacturation s'élève à 3 277 euros ce qui représente 6% de la facture totale annuelle d'électricité. Soit sur les 10 dernières années une surfacturation de l'ordre de 30 000 €.

POINT DE VIGILANCE

Dès que vous réalisez des travaux dans votre établissement vous devez veiller à ce que votre contrat soit bien dimensionné. Des travaux d'économies d'énergie peuvent vous permettre de réduire votre puissance souscrite et a contrario un agrandissement ou l'installation de climatiseurs par exemple peuvent engendrer des dépassements si le contrat n'est pas redimensionné.

A vous d'être vigilant, votre fournisseur ne vous alertera pas !

Pour aller plus loin

Pour bien suivre vos factures et vos consommations, vous devez mettre en place un suivi énergétique. Vous pouvez télécharger l'outil de dispositif ETE [en cliquant ICI](#).

Vous pouvez aller plus loin en vous munissant d'un logiciel de suivi énergétique qui intègre aussi vos factures et vous alertera en cas de mauvais dimensionnement de votre contrat.



Votre contact en Vendée

Reda HAJJAR - CME 85
reda.hajjar@ght85.fr
06 48 80 86 70

